Liste des points et votes - Conseil municipal du 15 février 2024

Approbation des procès-verbaux des 14 décembre 2023 et 22 janvier 2024

Le procès-verbal du 14 décembre 2023 est approuvé par 31 voix pour (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M.TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADOC, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme COUTOT, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMAN, M. BELAINOUSSI), et deux ne prenant pas part au vote (Mme BRICOUT, M. BOUFRAINE).

Le procès-verbal du 22 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés ((M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M.TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADOC, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme COUTOT, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMAN, M. BELAINOUSSI).

2024- 005 Assemblée _ Modification de la constitution des groupes politiques

A la date du 15 février 2024, les groupes politiques du Conseil municipal sont donc les suivants :

Groupe Le Kremlin-Bicêtre en commun

Co-présidentes : Christine MUSEUX et Corinne BOCABEILLE

Membres:

- Jean-Francois DELAGE
- Fatoumata THIAM
- Brigitte BRICOUT
- Jacques HASSIN
- Elsa BADOC
- Sidi CHIAKH
- Julie DEFRANCE
- Annie PARIS
- Frédéric RAYMOND

Groupe des élus socialistes

Co-présidents : Anissa AZZOUG, Vry-Narcisse TAPA

Membres:

Corinne COURDY

Catherine FOURCADE

Groupe pour une ville qui nous rassemble, PCF et apparentés, tous citoyens

Président : Ibrahima TRAORE

Vice-Présidente : Geneviève ETIENNE

Membres:

Véronique GESTIN

Ghislaine BASSEZ

Groupe Génération Ecologie et Sociale

Co-présidents : Jonathan HEMERY, Jean-Philippe EDET

Groupe Le Kremlin-Bicêtre en avant, radical et écologiste

Président : Jean-François BANBUCK

Membres:

- Jean-Marc NICOLLE
- Maeva HARTMANN
- Rose ALESSANDRINI
- Bernard CHAPPELLIER
- Oidi BELAINOUSSI

Groupe Ensemble changeons Le Kremlin-Bicêtre

Président : Lionel ZINCIROGLU Vice-présidente : Nadia CHIBOUB

Membres:

Laurence COUTOLatifa EL KRETE

Jean-Pierre RUGGIERI

Groupe Écologistes et citoyens du Kremlin-Bicêtre

Co-présidents : Kamel BOUFRAINE, Jérôme GIBLIN, Toufik KHIAR

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François DELAGE, Maire,

Le conseil prend acte de la constitution des groupes d'élus tels que mentionnés dans le rapport de présentation.

2024- 006 Commerce – Approbation du cahier des charges de rétrocession du bail commercial du local 30 avenue Eugène Thomas

Après en avoir délibéré à 21 voix pour (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADOC), 7 contre (M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. GIBLIN, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN et M. BELAINOUSSI) et 5 abstentions (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTOT et Mme EL KRETE),

Le conseil décide :

D'approuver le cahier de charges de rétrocession du bail commercial du bien situé 30 avenue Eugène Thomas définissant les conditions de la rétrocession et les critères de sélection qui présideront au choix du cessionnaire.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel à candidatures.

Précise qu'un avis de rétrocession sera publié en mairie par voie d'affichage pendant une durée de quinze jours.

2024- 007 Culture – Approbation d'une convention de partenariat entre la médiathèque L'Echo et la médiathèque Abasse Ndione à Bargny au Sénégal

Après en avoir délibéré à 24 voix pour (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADOC, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR), 1 contre (Mme CHIBOUB) et 8 abstentions (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMAN, M. BELAINOUSSI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme COUTOT, Mme EL KRETE),

Le Conseil décide :

D'approuver la Convention de coopération décentralisée entre la Ville du Kremlin-Bicêtre et la Ville de Bargny annexée à la présente délibération.

D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette convention.

2024- 008 Associations - Attribution de subventions aux projets d'associations locales 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M.TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADOC, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme COUTOT, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMAN, M. BELAINOUSSI),

Le conseil décide :

D'attribuer la subvention suivante, à l'association Evadeh :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Evadeh	1000 €

D'attribuer la subvention suivante, à l'association Les Buveurs de Thé

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Les Buveurs de Thé	1000 €

D'attribuer la subvention suivante, à l'association Voix et Spectacles

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Voix et Spectacles	600 €

D'attribuer la subvention suivante, à l'association Histoires de femmes :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Histoire de femmes	1000 €

D'attribuer la subvention suivante, à l'association La Ruche du KB :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	La Ruche du KB	300 €

D'attribuer la subvention suivante, à l'association La Grange aux Queulx :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	La Grange aux Queulx	500 €

D'attribuer la subvention suivante, à l'association Compagnie La Réchappe :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Compagnie La Réchappe	850 €

D'attribuer la subvention suivante, à l'association ASKB :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	ASKB	600 €

D'attribuer la subvention suivante, à l'association Ateliers des arts :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Atelier des arts	500 €

D'attribuer la subvention suivante, à l'association Epitanime :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Epitanimé	650 €

D'attribuer la subvention suivante, à l'association Art Cœur :

Nature	Sous fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	025	Art Cœur	1000 €

2024- 009 Finances – Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale (AFL) – exercice 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M.TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADOC, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme COUTOT, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMAN, M. BELAINOUSSI), Le Conseil décide :

Que la garantie de la commune du Kremlin-Bicêtre est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou tires émis par l'Agence France Locale :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2024 est égal au montant maximal des emprunts que la commune du Kremlin-Bicêtre est autorisée à souscrire pendant l'année 2024,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune du Kremlin-Bicêtre pendant l'année 2024 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale.
- si la Garantie est appelée, la commune du Kremlin-Bicêtre s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
- le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2024 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

D'autoriser Monsieur le Maire, pendant l'année 2024, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune du Kremlin-Bicêtre, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes.

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024- 010 Assemblée - Désignation des représentants au sein des commissions municipales

Après en avoir délibéré à 24 voix pour (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADOC, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR) et 9 ne prenant pas part au vote (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. BELAINOUSSI),

Le conseil décide :

De désigner les conseillers municipaux suivants au sein des commissions suivantes :

1^{ère} Commission:

Ibrahima TRAORE	Corinne BOCABEILLE	Kamel BOUFRAINE
Catherine FOURCADE	Jean-Philippe EDET	Lionel ZINCIROGLU
Frédéric RAYMOND	Jean-François BANBUCK	
Sidi CHIAKH	Jean-Marc NICOLLE	

2ème Commission :

Christine MUSEUX	Geneviève ETIENNE	Latifa EL KRETE
Véronique GESTIN	Fatoumata THIAM	Bernard CHAPPELLIER
Corinne BOCABELLE	Sidi CHIAKH	Toufik KHIAR
Vry-Narcisse TAPA	Jean-Pierre RUGGIERI	Kamel BOUFRAINE

3^{ème} Commission:

Jonathan HEMERY	Ghislaine BASSEZ
Julie DEFRANCE	Nadia CHIBOUB
Elsa BADOC	Maéva HARTMANN
Anissa AZZOUG	Jérôme GIBLIN

4^{ème} Commission:

Jean-Philippe EDET	Ibrahima TRAORE	Oidi BELAINOUSSI
Julie DEFRANCE	Brigitte BRICOUT	Jérôme GIBLIN
Jacques HASSIN	Laurence COUTO	
Corinne COURDY	Rose ALESSANDRINI	

2024- 011 Assemblée – Désignation du représentant du Maire au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

(Délibération retirée de l'ordre du jour en séance)

2024- 012 Assemblée - Désignation de représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole du Grand-Paris

Après en avoir délibéré à 21 voix pour (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADOC), 8 abstentions (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN) et 4 ne prenant pas part au vote (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. BELAINOUSSI).

Le Conseil décide de désigner Corinne BOCABEILE, membre titulaire et Jean-Philippe EDET, membre suppléant de la CLECT métropolitaine.

2024- 013 Assemblée - Désignation de représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre (EPT 12)

Après en avoir délibéré à 21 voix pour (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADOC), 8 abstentions (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN) et 4 ne prenant pas part au vote (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. BELAINOUSSI),

Le Conseil décide de désigner Corinne BOCABEILLE, membre titulaire et Jean-Philippe EDET, membre suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT).

2024- 014 Assemblée - Désignation de représentants au Comité de la Caisse des Ecoles du Kremlin-Bicêtre

Après en avoir délibéré à 21 voix pour (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADOC), 8 abstentions (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN) et 4 ne prenant pas part au vote (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. BELAINOUSSI),

Le Conseil décide de désigner 2 conseillers municipaux pour représenter au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du Kremlin-Bicêtre :

- Jean-Philippe EDET,
- Ghislaine BASSEZ.

2024- 015 Assemblée – Désignation des membres du Conseil municipal au sein de l'Assemblée générale de la Société Locale d'Epargne du Val-de-Marne

Après en avoir délibéré à 21 voix pour (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADOC), 8 abstentions (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN) et 4 ne prenant pas part au vote (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. BELAINOUSSI).

Le Conseil décide de désigner comme représentants du Conseil municipal au sein de l'Assemblée générale de la Société locale d'épargne du Val-de-Marne :

Membre titulaire : Corinne BOCABEILLE, Membre suppléant : Frédéric RAYMOND. 2024- 016 Assemblée – Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la Maison Commune des Addictions, des Troubles Mentaux et de la Santé 94 ouest (MCATMS)

Après en avoir délibéré à 21 voix pour (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADOC), 8 abstentions (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN) et 4 ne prenant pas part au vote (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. BELAINOUSSI). Le Conseil décide de désigner Jacques HASSIN en tant que membre titulaire, et Annie PARIS en tant que membre suppléant, au sein du Conseil d'Administration de la Maison Commune des Addictions, des Troubles Mentaux et de la Santé 94 ouest (MCATMS).

2024- 017 Assemblée - Représentation de la Ville au sein des instances la SCIC HLM « KBH coopérative HLM »

Après en avoir délibéré à 19 voix pour (M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADOC), 12 contre (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. BELAINOUSSI) et 2 ne prenant pas part au vote (M. DELAGE, Mme MUSEUX).

Le Conseil décide :

De désigner M. Jean-François DELAGE en sa qualité de maire du Kremlin-Bicêtre comme représentant de la Ville à l'assemblée générale de la SCIC HLM « KBH coopérative HLM ».

De proposer, comme personnalité qualifiée représentant la Ville au sein du collège des personnalités qualifiées de l'assemblée générale de la SCIC HLM « KBH coopérative HLM » et en application des stipulations de l'article 1^{er} du pacte d'actionnaire approuvé par la délibération 2023-030A du 29 juin 2023, Patrick AOUDAY.

De proposer, pour la désignation par l'assemblée générale ordinaire de la SCIC HLM « KBH coopérative HLM » des sept administrateurs prévus par l'article 6 du pacte d'actionnaire approuvé par la délibération 2023-030A du 29 juin 2023, les personnes physiques suivantes :

- Jean-François DELAGE,
- Christine MUSEUX,
- Denise LEFEVRE.
- Jean-Claude BRACQ,
- Enrica SARTORY,
- Thérèse LUTAUD,
- Hervé MORIZET.

2024- 018 Assemblée – Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de l'Agence France Locale

Après en avoir délibéré à 20 voix pour (M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADOC), 8 abstentions (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN) et 5 ne prenant pas part au vote (M. DELAGE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. BELAINOUSSI),

Le Conseil décide :

De désigner Jean-François DELAGE en sa qualité de Maire, en tant que représentant titulaire de la Ville du Kremlin-Bicêtre, et Corinne BOCABEILLE, en sa qualité d'Adjointe au Maire en charge des finances, en tant que représentant suppléant de la Ville du Kremlin-Bicêtre, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale.

D'autoriser le représentant titulaire de la Ville du Kremlin-Bicêtre ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024- 019 Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré à 25 voix pour (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADOC, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. BELAINOUSSI) et 8 contre (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN),

Le Conseil décide :

D'approuver la modification du tableau des effectifs selon les modalités définies à l'article suivant.

De procéder aux créations ou modifications suivantes :

- 1 poste d'animateur principal de 1ère classe en 1 poste d'attaché ;
- 1 poste de rédacteur de 1ère classe en 1 poste d'attaché ;
- 1 poste de bibliothécaire principal en 1 poste de conservateur de bibliothèque 1ère classe ;
- 1 poste de rédacteur en 1 poste d'attaché ;
- Création de 4 postes d'attaché
- Création de1 poste d'infirmier en soins généraux de classe normale

2024- 020 Ressources humaines - Fixation de la liste des bénéficiaires et attributions de véhicules de fonction

Après en avoir délibéré à 21 pour (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme DEFRANCE, M. TAPA, M. CHIAKH, M. HASSIN, Mme BADOC), 4 contre (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. BELAINOUSSI) et 8 ne prenant pas part au vote (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN),

Le Conseil décide :

De fixer la liste des bénéficiaires d'un véhicule de fonction aux personnes suivantes :

- Au Maire
- A l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

D'attribuer au Maire du Kremlin-Bicêtre le bénéfice d'un véhicule de fonction.

D'attribuer un véhicule de fonction au Directeur Général des Services, pour un usage professionnel pour l'exercice des missions relevant des fonctions et pour un usage privé toute l'année sur un périmètre de circulation limité au territoire français.

De la prise en charge par la collectivité des dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien de ces véhicules de fonction et notamment le carburant, la révision, les réparations, le lavage, le stationnement, les péages et l'assurance du véhicule. Dit que cette attribution constitue un avantage en nature pour les usages privés en dehors des seuls besoins du service et donne lieu à la déclaration d'un avantage en nature soumis à cotisation, contributions et impôts. Dit que ces dépenses sont imputées sur le budget communal.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-024 Vœu du Conseil municipal concernant l'avis de la ville du Kremlin-Bicêtre sur le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF-E) arrêté par le Conseil régional

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, Mme DEFRANCE, M. HASSIN, Mme BADOC, M. CHIAKH),

Le Conseil décide :

D'émettre un avis défavorable sur le projet de révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France – Environnement, sur la base des demandes suivantes :

- Clarifier les secteurs de densification et d'extension urbaine au sein de l'agglomération et notamment des communes comprises dans les secteurs identifiés par le SDRIF-E comme faisant partie de l'hypercentre, du cœur d'agglomération et de la couronne à l'interface entre la ville et la campagne – en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain;
- Clarifier la logique, le choix et les prescriptions concernant plus précisément les huit polarités identifiées sur le Grand-Orly Seine bièvre et les communes directement concernées ;
- Identifier et soutenir les projets significatifs à l'échelle régionale, tels que proposé par Grand Orly Seine Bièvre en y ajoutant pour la commune du Kremlin-Bicêtre les filières d'excellence de la faculté de médecine Paris-Saclay de l'Hôpital Bicêtre, des écoles EPITA-EPITECH qui sont des pôles de formation et d'attractivité majeurs pour notre territoire et audelà;
- Mettre en adéquation la mise en œuvre de l'objectif de construction de 70 000 logements /an dans le SDRIF-E avec la territorialisation des objectifs de construction de logement (TOL) portée par l'État dans le cadre du prochain Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH). La commune du Kremlin-Bicêtre plaide pour un développement urbain harmonieux entre objectifs de développer de nouveaux espaces paysagers, qu'ils soient à la parcelle ou sur les espaces publics, et ceux de construction de logements afin de répondre aux besoins des Kremlinois, qu'ils soient résidents ou salariés.
- Ne pas imposer de seuil de limitation de construction de logements très sociaux dans les communes ayant déjà un parc important en la matière. Ceci pour ne pas entraver la capacité de ces communes à répondre aux besoins en logement des habitants désireux de rester sur le territoire, tout particulièrement les ménages les plus modestes (pour rappel, l'Ilede-France n'est en mesure d'attribuer qu'un logement social pour 10 demandes, ce ratio étant également valable sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre), et garantir une production de logements, notamment sociaux, à la hauteur de 70 000 logements / an.; La commune du Kremlin-Bicêtre plaide pour une politique sociale de l'habitat et, à ce titre, a pour objectif d'atteindre un taux de 40 % de logements sociaux à terme, notamment très sociaux dans le cadre de la reconstitution de logements du PRIR SCHUMAN.
- Inscrire dans le SDRIF-E la nécessité de désengorger la ligne 7 en augmentant la fréquence des rames de métro sur cette ligne et soutenir le projet porté par la ville du Kremlin-Bicêtre de conduire les études l'extension de la ligne 5 jusqu'à Maison-Blanche afin de supprimer « l'effet fourche » de la ligne 7 en transformant l'actuel tronçon « Villejuif » de la ligne 7 en prolongement de la ligne 5;
- Inscrire dans le SDRIF-E l'ambition de réaliser une couverture du périphérique au niveau des villes de Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre et Ivry-sur-Seine. A ce titre, la commune du Kremlin-Bicêtre plaide en faveur d'une couverture du périphérique à la hauteur de la Porte d'Italie, en lien avec la couverture partielle déjà réalisée de l'A6b. Un projet de requalification du périphérique est en réflexion avec la Ville de Paris et toutes les villes limitrophes dont Gentilly, Ivry-sur-Seine et Le Kremlin-Bicêtre. Par ailleurs, la question du déplacement d'une sortie de secours de l'A6b et son financement sont à consolider, en lien avec l'arrivée de la gare « Kremlin Hôpital » de la L14 afin d'améliorer l'insertion et la continuité des itinéraires cyclables et de réduire les coupures urbaines et les difficultés de franchissement.
- Accompagner les collectivités du bloc local pour la mise en œuvre du SDRIF-E mais aussi des politiques publiques supra communales qui comportent des injonctions contradictoires avec, d'un côté la nécessité de construire du logement et d'accueillir des entreprises, et de l'autre, celle de ne pas aggraver l'exposition des habitants aux risques et nuisances, nombreux sur le territoire avec l'aéroport d'Orly, les grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires.

2024-022 Vœu du Conseil municipal concernant l'avis de la ville du Kremlin-Bicêtre sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Paris

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, Mme DEFRANCE, M. HASSIN, Mme BADOC, M. CHIAKH),

Le Conseil décide :

DE DONNER un avis favorable avec observations au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Paris

DE DEMANDER que soient prises en compte les observations suivantes :

L'enjeu de la couverture du périphérique doit être un projet partagé et ambitieux à mettre en œuvre collectivement.

L'opportunité induite par la transformation du boulevard périphérique engagée par la Ville de Paris doit s'accompagner d'opérations sur cette armature qui relie le sud de la capitale et le nord du Territoire. La couverture du périphérique inscrite dans notre PADD conduira à résorber les coupures urbaines, à mettre en cohérence et en continuité les aménagements publics en matière de mobilités douces. La couverture de l'infrastructure constitue un levier puissant pour repenser cet espace à la confluence de Paris et des villes limitrophes. Des lieux de vie et de loisirs concertés avec les habitants pourraient être aménagés répondant ainsi à nos aspirations convergentes de favoriser la nature en ville, d'embellir le cadre de vie et de stimuler la mixité et le lien social. Ce projet allant de la Porte d'Orléans jusqu'à la Seine est déterminant pour retisser des liens dans un environnement plus apaisé et plus écologique. Cela générerait en outre de nouveaux accès entre Paris et sa banlieue. La Porte d'Italie et la RD7 sont à ce jour des points névralgiques concentrant des flux routiers et humains très importants pour toute une partie du Val-de-Marne. La couverture du périphérique permettrait de soulager ces flux bidirectionnels au profit d'un maillage mieux réparti. Ce projet de couverture du périphérique demande à être examiné dans le dialogue avec différents acteurs et partenaires tels que les villes concernées, la DIRIF, l'APUR. Cette initiative est soutenue par les villes de Gentilly et d'Ivry-sur-Seine et répond directement aux orientations et objectifs fixés par le Territoire en matière de mobilités et de nature en ville.

Le développement des transports collectifs constitue une clé de voûte pour nos territoires. Il est essentiel qu'elles correspondent aux besoins réels des habitants et des usagers, nombreux, qui empruntent les transports collectifs dans le cadre des déplacements domicile-travail.

Le logement est une priorité convergente. Ceci d'autant que la vocation d'accueillir des étudiants au Kremlin-Bicêtre est confortée par les orientations de la faculté de médecine : le nombre d'étudiants universitaires passera dans les prochaines années de 3 000 à 6 000, ce qui engendre des enjeux prégnants en termes de logements étudiants au-delà de l'échelle communale et aura des répercussions également sur la ville de Paris en terme de demande de ce type de logements spécifiques. Cela nous appelle à agir en ce sens avec les partenaires concernés. L'encadrement des loyers, toujours pas retenue par le Ministère compétent, mériterait d'être soutenu collectivement pour mettre en cohérence la configuration réglementaire parisienne avec celle de notre Territoire.

Les atouts et infrastructures à haut rayonnement métropolitain et régional doivent être rappelés car ils sont aussi décisifs pour l'attractivité, l'approvisionnement et le développement de la capitale : le MIN de Rungis et la future Cité de la Gastronomie, l'aéroport d'Orly, la vallée industrielle le long de la Seine et les différents pôles productifs et économiques, les établissements de la Vallée scientifique de la Bièvre et les acteurs de la santé (Hôpital Bicêtre, Institut Gustave Roussy).

Les enjeux de production énergétique doivent être convergents. Le développement des réseaux de géothermie et d'énergies renouvelables, tel qu'envisagé dans le PLUI et le PCAET, doivent être reliés avec les évolutions du réseau de chaleur parisien, et tout particulièrement travaillés en partenariat étroit avec l'AP-HP. Une coopération plus régulière avec la Ville de Paris sur ces enjeux structurants est recherchée pour soutenir la géothermie, traiter de concert les flux et besoins d'apports, en gardant à l'esprit les transformations à venir pour couvrir le boulevard périphérique au niveau de la Porte d'Italie.

La mise en service de la ZFE et les évolutions relatives à la circulation sur le boulevard périphérique auront des répercussions fortes sur les flux routiers de première couronne. La concertation étroite est indispensable pour réussir ensemble et avec cohérence les travaux d'aménagement de voirie et de fixation des plans de circulation, et tout particulièrement ceux liés au Vélopolitain dont l'axe n°7 entre Boulogne-Billancourt et Joinville-le-Pont prévoit de longer le boulevard périphérique sur les communes de Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre et lvry-sur-Seine.

Le partage, la coordination des enjeux et les mesures applicables aux **dark stores** et **dark kitchens** et à la **location de meublés de tourisme** (Airbnb, Abritel...), notamment sur les mécanismes rigoureux et restrictifs déployés par la Ville de Paris déplaçant ces phénomènes en petite couronne.

2024-023 Vœu du Conseil municipal relatif au financement de l'enseignement privé sous contrat par les communes

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, Mme DEFRANCE, M. HASSIN, Mme BADOC, M. CHIAKH),

Le Conseil décide de demander au gouvernement d'assumer toute sa responsabilité par le versement systématique d'une compensation à l'euro près pour toutes les communes concernées par cette injustice.

2024-024 Vœu du Conseil municipal Contre l'école du tri, l'école de la République

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. EDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ETIENNE, M. HEMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, Mme DEFRANCE, M. HASSIN, Mme BADOC, M. CHIAKH),

Le Conseil décide DE DEMANDER à la Rectrice de l'académie de Créteil :

- de procéder urgemment au remplacement du professeur de Français au collège Albert Cron afin de permettre aux élèves de 4° A d'avoir accès à un enseignement complet ;
- de ne pas donner suite à la suppression de classe prévue à l'école Charles Péguy à la rentrée scolaire de septembre 2024 afin de garantir un nombre d'enfants par classe supportable pour les élèves et pour les enseignants ;
- de revaloriser les Dotations Horaires Globales du second degré afin de répondre à la demande des enseignants et des parents d'élèves et de permettre le fonctionnement pérenne des collèges et des lycées

Compte-rendu des décisions prises par le N	laire, en vertu de l'articl	e L 2122-22 du Code (Général des
Collectivités Territoriales.			

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire.					
lonsieur le Maire lève la séance à 23h20.					